

Règlement et dossier de Candidature



Prix France Lymphome Espoir

Du Jeune Chercheur

2010

Prix FLE du Jeune Chercheur 2010

Règlement

Article 1

L'association France Lymphome Espoir, dont le siège est situé au 1, avenue Claude Vellefaux - 75475 Paris 10, a décidé de décerner en 2010 un Prix d'un montant de Quinze Mille Euros (15.000 Euros) visant à récompenser un jeune chercheur ou une équipe qui aura fait une découverte ou une étude permettant un progrès significatif dans le domaine des lymphomes, ci-après désignée « le Prix ». Le Prix sera décerné et remis à l'occasion de la Journée Mondiale du Lymphome 2010 dans les conditions ci-après définies.

Article 2 Organisation du Prix

1) Candidature

Les candidats devront être des médecins ou chercheurs (titulaire d'un doctorat) dans le domaine de la santé, âgés de moins de 40 ans à la date de dépôt et travailler dans une structure publique, un hôpital, une clinique, un laboratoire ou un institut de recherche public en France.

2) Nature du projet

Le Prix du Jeune Chercheur France Lymphome Espoir a pour objectif de récompenser un jeune chercheur ou son équipe pour leur contribution dans la lutte contre le lymphome. Pour concourir au présent Prix, chaque candidat devra présenter un dossier présentant les résultats et conclusions de ses travaux de recherche clinique ou fondamentale dans le domaine des Lymphomes.

3) Organisation du Prix

Ce Prix sera remis lors de la Journée Mondiale du Lymphome 2010. Il sera annoncé par France Lymphome Espoir avant le **15 Septembre 2010** par affichage dans différents services hospitaliers et sur le site internet de France Lymphome Espoir. Il pourra faire l'objet de conférences de presse. Le récipiendaire doit s'engager par écrit à accepter de participer à la remise du prix.

Toutes les informations (règlement, dossier de candidature...) seront disponibles à partir du **18 Mars 2010** sur le site Internet de France Lymphome Espoir :

www.francelymphomeespoir.fr/bourses-de-recherche

4) Soumission des projets

Les candidatures devront être adressées à France Lymphome Espoir sous la forme d'un synopsis de trois pages maximum décrivant le contexte, les objectifs, la méthodologie, le contexte, les résultats obtenus et les perspectives (cf. annexe 1).

Le candidat devra définir brièvement les modalités d'utilisation de la somme allouée à des fins de recherche.

Une lettre d'accord du Directeur de laboratoire de recherche ou de l'équipe hospitalière devra également être incluse au dossier.

Chaque candidat devra également adresser un curriculum vitae. Celui-ci sera accompagné d'un organigramme de l'équipe de recherche ainsi que la liste des publications de l'équipe pour les trois dernières années

Ce dossier sera remis **en deux exemplaires imprimés et un exemplaire en version électronique** au plus tard le **15 Juin 2010** :

1. Par courrier à l'adresse suivante:

France Lymphome Espoir

Prix FLE

1, avenue Claude Vellefaux

75475 PARIS Cedex 10

2. Par courrier électronique a l'adresse suivante :

guy.bouquet@francelymphomeespoir.fr

Tout dossier reçu après la date du **15 Juin 2010** et/ou incomplet ne sera pas soumis au jury.

5) Désignation du Lauréat

Le lauréat sera désigné à l'issue du vote du jury qui se réunira pendant **l'été 2010**. Cette date pourra éventuellement être reportée sur décision du Président du jury. La nouvelle date sera communiquée à tous les candidats retenus. Le jury établira un classement des dossiers de sorte que si le candidat retenu en premier se désiste ou refuse le Prix, celui-ci soit attribué au candidat suivant sur la liste.

6) Conditions restrictives

Le lauréat ne pourra pas soumettre de nouveau dossier a cet appel d'offre pendant les deux ans suivant l'attribution de ce Prix.

Les candidats ne pourront concourir, pour le même projet, à une bourse ou prix de même nature décernés par un laboratoire pharmaceutique.

Pour les candidats exerçant une activité professionnelle au sein d'un établissement de santé (EPST, CHU, CAC, etc.), il ne pourra être soumis qu'un seul dossier de candidature par établissement (ou unité dans le cas des EPST). Si plusieurs dossiers de candidature émanent d'un même établissement, seul le premier dossier soumis sera retenu (la date de soumission étant soit la date du cachet de la poste si le dossier est envoyé par voie postale, soit la date de réception si le dossier est envoyé par courrier électronique).

Article 3 Versement du Prix

Le prix est attribué pour permettre au Lauréat de poursuivre son projet de recherche.

Il sera décerné par France Lymphome Espoir au nom du Lauréat, en intégralité

le jour prévu pour la remise de celui-ci a l'article 1, et sera versé exclusivement à un organisme gestionnaire.

Le prix versé au gagnant devra exclusivement être affecté au suivi du projet soumis.

Article 4 Jury

- Le jury est indépendant. Si un membre de celui-ci appartient à une équipe candidate, le dossier sera examiné en l'absence de ce membre du jury.
- Les membres du jury s'engagent à garder confidentiels tous les dossiers qui leur seront soumis.

1) La composition du jury

Le jury se compose de trois membres du bureau et de trois membres du comité scientifique de l'association France Lymphome Espoir.

Le jury participera à l'attribution du Prix de manière bénévole et ne recevra aucune rémunération de France Lymphome Espoir.

Le jury est mandaté pour trois ans.

2) Mandat des membres du jury

Le Prix sera attribué par un jury composé uniquement à cet effet. Si un membre du jury ne souhaite plus en faire partie, France Lymphome Espoir proposera aux autres membres son remplaçant.

Lors de la remise du Prix 2010, France Lymphome Espoir fera savoir aux membres du jury si le Prix est reconduit.

Le rôle du jury sera de veiller au respect du présent règlement du Prix France Lymphome Espoir et à la réalisation effective du projet une fois le Prix décerné.

3) Président du jury

Le jury désigne son président parmi les 6 membres qui le composent.

Article 5 Modalités d'attribution du Prix & communication

1) Modalités de vote

Le prix sera attribué de la façon suivante :

Un tour de table avec délibération sur les projets soumis sera réalisé à l'occasion de la réunion de l'été 2010. Chaque membre du jury évaluera de façon anonyme chaque dossier.

Les critères d'évaluation des dossiers sont la pertinence dans le domaine des lymphomes, la faisabilité, la reproductibilité et l'originalité.

2) Cas particulier

En cas d'égalité des voix, un vote à bulletins secrets est réalisé au sein du jury. Le candidat ayant la majorité absolue des voix est désigné comme lauréat. Le jury peut aussi décider de partager le Prix entre les deux lauréats ex-æquo.

Le Jury devra vérifier que le lauréat n'a pas reçu un autre prix ou Bourse à la date d'attribution du présent Prix. Dans le cas contraire, le Prix serait attribué au candidat n° 2 sur la liste.

Si aucun projet n'atteint le nombre de voix minimum de 4, le Prix ne sera pas attribué.

3) Communication

Un rapport d'une page sur l'utilisation des fonds doit être soumis à France Lymphome Espoir par le lauréat dans un délai de 24 mois.

Article 6 Responsabilités

Les participants s'engagent à se soumettre au présent règlement. La participation au présent concours implique l'acceptation sans réserve des dispositions du présent règlement.

Tout différend qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement sera tranché, en dernier recours, par les membres du jury.

Le jury contrôlera la réalisation du projet et pourra demander tout justificatif, notamment comptable, de la bonne utilisation des fonds aux fins du projet proposé. Le lauréat sera propriétaire des données et s'engage à citer France Lymphome Espoir dans toute publication.

Le règlement sera adressé à titre gratuit, à toute personne qui en ferait la demande auprès du secrétariat de France Lymphome Espoir à l'adresse mentionnée à l'Article 1. Il sera également disponible sur le site de France Lymphome Espoir.

La responsabilité de France Lymphome Espoir ne saurait être retenue, pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure) ainsi que pour tout autre événement rendant impossible le déroulement du concours dans les conditions initialement prévues notamment dans les cas où celui-ci serait partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

Fait à **Paris**

Le **14 Mars 2010**

Pour France Lymphome Espoir



Annexe 1

Prix France Lymphome Espoir 2010

Titre : Proposer un titre complet au projet.

Indication : Présenter le sujet, en rapport recherche Fondamentale ou clinique

Objectifs : Lister les objectifs primaires et secondaires du projet.

Population de l'étude : Décrire le projet ou l'amélioration proposée ainsi que son domaine.

Lieu(x) de l'étude : Décrire où le projet sera conduit.

Critères d'Inclusion / d'Exclusion : Décrire les critères de sélection des patients, si applicable.

Faisabilité : Démontrer la faisabilité du projet.

Staff: Identifier l'investigateur principal et toute autre personne qui s'assurera du bon déroulement du projet. Fournir un CV à jour de l'investigateur principal.

Planning : Indiquer les dates de début et fin de projet ainsi que les étapes intermédiaires.

Budget détaillé : Lister tous les coûts en Euros.

Motivation / Perspectives ultérieures

France
Lymphome
Espoir

Nom du candidat :

M. / Mme / Mlle :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse personnelle :

.....
.....

Tel. Portable :

Email :

Adresse professionnelle:

.....
.....

Tel :

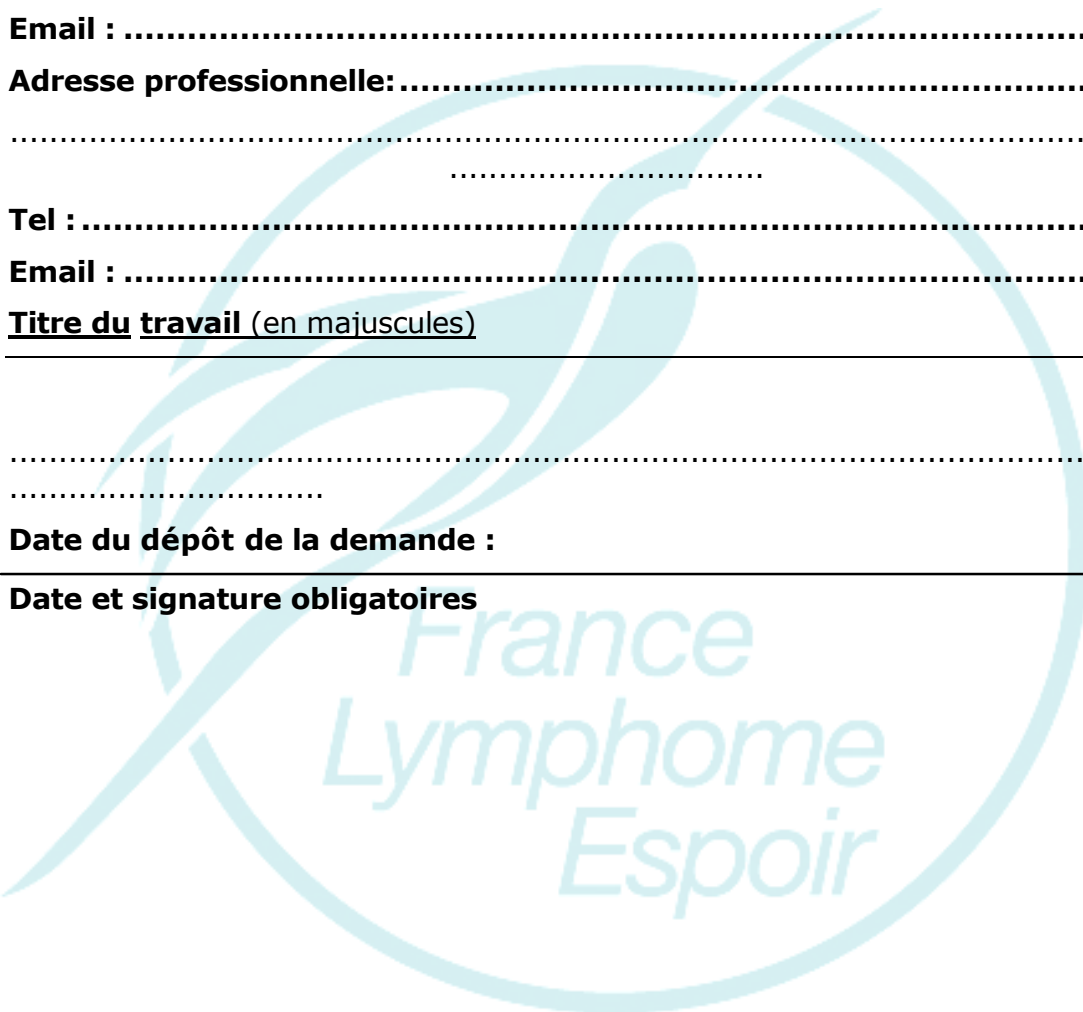
Email :

Titre du travail (en majuscules)

.....
.....

Date du dépôt de la demande :

Date et signature obligatoires



Nom :

Curriculum Vitae (3 pages maximum)



Nom :

Résumé du Projet (3 pages maximum)

